DEPARTEMENT
DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 20 MAI 2009

Délibération n° 2009.05.080

Direction de l'environnement, du cadre de vie et de la construction : attribution de subventions 2009

LE VINGT MAI DEUX MILLE NEUF à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.
Date d'envoi de la convocation : **14 mai 2009**

Secrétaire de séance : Gérard DEZIER

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Nicolas BALEYNAUD, Jacky BONNET, Serge BOUCQ, Fatiha BOURDAREAU, Stéphane CHAPEAU, Eric DANCHE, Véronique DAVY, Marie-Noëlle DEBILY, Simon DEFORGE, Catherine DESCHAMPS , Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Maurice FOUGERE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND, Nadine GUILLET, Madeleine LABIE, Françoise LAMANT, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Laurent PESLERBE, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL

Ont donné pouvoir :

François NEBOUT à Marie-Noëlle DEBILY, Brigitte BAPTISTE à Jacques DUBREUIL, Bernard CONTAMINE à Cyrille NICOLAS, Alain PIAUD à Guy ETIENNE, Gilles VIGIER à Jean-Claude BESSE

Excusé(s) :

Excusé(s) représenté(s) :

Didier LOUIS par Serge BOUCQ, André BONICHON par Eric DANCHE

	DELIBERATION N° 2009.05.080
ENVIRONNEMENT - CADRE DE VIE - CONSTRUCTION	Rapporteur : **Monsieur DOLIMONT**
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT, DU CADRE DE VIE ET DE LA CONSTRUCTION : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2009	

- En application de l'article L 1115-1-1 du code général des collectivités territoriales, les collectivités chargées des services publics de distribution d'eau potable et d'assainissement peuvent mener des actions de solidarité internationale dans les domaines de l'eau et de l'assainissement. La commission environnement a alors proposé de soutenir financièrement des associations à but humanitaire dans le cadre de la politique de l'eau potable.

L'association « Eau vive Ruelle » sollicite donc la ComAGA pour une participation financière à son projet d'amélioration de l'accès à l'eau potable au Mali.

- Par ailleurs, la ComAGA a engagé depuis l'année 2000 des actions de préservation et de mise en valeur du patrimoine naturel de l'agglomération. Dans le cadre de la réalisation de travaux de gestion sur les sites de la Petite Prairie de Saint-Yrieix et des Brandes de Soyaux, il est proposé d'accorder une subvention au conservatoire régional d'espaces naturels (CREN) de Poitou-Charentes de 4 400€ qui se décompose respectivement en 1 200€ et 3 200€.

Il est rappelé que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions à des associations, les membres des bureaux des associations concernées ainsi que tout élu qui pourrait être intéressé, à titre personnel ou familial, par ces versements.

Vu l'avis favorable de la commission environnement – cadre de vie – construction du 14 avril 2009,

Vu l'avis favorable de la commission finances/programmation du 11 mai 2009,

Je vous propose :

D'APPROUVER le versement de subventions suivantes :
- 3 000 € à l'association « Eau vive Ruelle »,
- 4 400 € au conservatoire régional d'espaces naturels de Poitou-Charentes (1 200€ et 3 200€).

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer les conventions à intervenir.

D'IMPUTER la dépense au budget annexe eau potable – article 6574 pour « Eau vive » et au budget principal – article 6574 – rubrique 833 pour le CREN.

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE (1 ABSTENTION),
ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le : **02 juin 2009**	**Affiché le :** **02 juin 2009**